MTTH

Les 2 Jours du vigeant

29 & 30 Juillet 2017

Le MTT Herblinois organise pour la 17ème année un roulage piste les 29&30 juillet 2017. Circuit du Val de vienne, le Vigeant. 3 séries de niveau composeront ces journées.

Intermédiaires (Vert), Confirmés (Bleu) , Expert (Rouge)

Réservé aux détenteurs d'une **licences annuelles de la FFM**, où d'un produit **Licence journée** et **Pass circuit FFM**. Engagement sur https://ffm.engage-sports.com/

Tarif 2017

Roulage par jour : Engagements avant le 31 Mai 2017 à Partir du 1 juin + 15 €

Adhérents du MTT Herblinois	120 €
Non Adhérents au MTT Herblinois	130€

Roulage Deux jours : Engagements avant le 31 Mai 2017 à Partir du 1 juin + 15 €

Adhérents du MTT Herblinois	195 €
Non Adhérents au MTT Herblinois	215€

Conditions Requises et obligatoires.

Licences ou produits de licences FFM obligatoire : annuelles (NCO, NET), licences journée (LJE), ou Pass Circuit (attention 1 par journée de roulage).

Equipements du pilote : casque homologué, gants, bottes, combinaison ainsi **qu'une protection dorsale.**

Les machines : norme technique FFM, échappement homologué. Des contrôles sonomètre pourront être effectués. Les machines de routes devront obligatoirement avoir scotché les phares, clignotants, rétroviseurs, béquille et repose pieds attachés ou démontés, toute partie *agressive* supprimée (porte bagages etc.).

Toutes ces conditions seront vérifiées au contrôle administratif et technique avant votre entrée sur la piste.

Les Confirmations d'inscription sur la liste des engagés seront effectué seconde quinzaine de Juin 2017, via engage sport.

Attention les désistements ne seront acceptés que sur présentation d'un certificat médical (99%) de l'engagement. Toutes autres annulations, remboursement partiel (75%). Sans absence non excusé le droit d'inscription ne sera pas reversé. Aucun changement de série ne peut avoir lieu sans l'aval de l'organisation.

Le MTT Herblinois ne pourra être tenu pour responsable des incidents survenant sur la piste entrainant l'arrêt de la séance. Les conditions météo ne peuvent pas être cause de remboursement.

Les Barbecues sont interdits dans la zone des stands. Les enfants et animaux sont interdit ainsi que les personnes en rollers ou vélo, entre les stands et la piste.

Pour l'équipe Herblinoise, le Trésorier

Philippe Lebeau 06 73 46 92 97

mtth44@gmail.com